

À l'attention de tous les étudiants du département de philosophie d'Aix-Marseille

Modalités d'enseignement à distance

Depuis ce lundi 28 septembre, les enseignements se déroulent intégralement à distance. Plusieurs modalités sont possibles : en diffusion synchrone (par visio-conférence AMUSkype, Zoom, ...) ou asynchrone (dépôt de fichiers vidéo, sonores ou textuels sur AMeTICE, par mail, ...). Quelles soient les modalités d'enseignement, tous les étudiants doivent **pouvoir disposer du même accès aux cours et être évalués sur les mêmes contenus**. En cas de rupture d'égalité concernant la dispensation d'un enseignement ou l'évaluation, vous devez en premier lieu vous adresser à l'enseignant afin d'obtenir des aménagements adaptés. Dans le cas où les problèmes d'équité ne parviendraient à être résolus, vous pouvez vous adresser à vos représentants étudiants ou aux interlocuteurs du département (notamment le responsable pédagogique du parcours ou du diplôme, le directeur des études ou la directrice du département). De même, si le cours ne peut être dispensé sur une période trop étendue, des solutions peuvent être trouvées pour disposer d'un contenu d'enseignement.

Cas des étudiants en fracture numérique

Pour les étudiants anciennement ou nouvellement en fracture numérique, l'UFR a mis en place plusieurs solutions :

- L'enseignant peut se rendre sur le campus en présentiel :
 - Vous pouvez demander à assister au cours physiquement, en synchronisation avec la diffusion du cours à distance.
- L'enseignant ne peut se rendre sur le campus :
 - Vous pouvez vous rendre à la BU pour utiliser les ordinateurs en libre accès ou bien au bâtiment multimédia pour utiliser un poste dans une salle de travail, avec le personnel du CILSH (Centre Informatique pour Lettres et Sciences Humaines), afin de suivre la diffusion du cours de manière synchrone ;
 - Vous pouvez demander à l'enseignant d'enregistrer la visio-conférence et de vous la faire parvenir de manière asynchrone sur AMeTICE ou par mail ;
 - Vous pouvez demander la trame écrite du cours à l'enseignant (document textuel, diaporama, ...), soit au format numérique, soit en format papier dès le rétablissement du présentiel, de manière asynchrone.

Dans tous les cas, vous devez pouvoir bénéficier des mêmes contenus d'enseignement que les autres étudiants **pour qu'ils puissent être évaluables dans le cadre du contrôle continu comme du contrôle terminal**. Si vous connaissez des étudiants totalement isolés, merci de nous en informer personnellement afin que nous puissions les signaler.

Nous restons disponibles pour vous apporter notre aide,

Théo Certain (theo.certain@etu.univ-amu.fr) & Stella Fulvi (fulvistella2a@gmail.com)

Représentants des usagers au conseil de département de philosophie (UFR ALLSH)